



IngenieursBelges.be

Award IB pour l'enseignement secondaire

Règlement

IngenieursBelges.be est l'organisation de référence pour les ingénieurs d'aujourd'hui et ceux de demain.

Elle a, parmi ses objectifs, de susciter l'intérêt des jeunes pour les sciences de l'ingénieur et leur faire découvrir la multiplicité des challenges et la diversité des métiers sur lesquels cette formation de haut niveau leur ouvre les portes.

Conscient de l'importance du rôle des acteurs du monde de l'enseignement secondaire, IngenieurBelges.be se propose de **mettre à l'honneur un établissement scolaire** secondaire pour **la pertinence et l'originalité de ses actions destinées à sensibiliser et à préparer aux métiers d'ingénieur.**

Organisateur

IngenieursBelges.be
c/o FABI-UFIIB
Rue Hobbema 2 - 1000 Bruxelles - info@ingenieursbelges.be

Conditions de participation

La participation à l'Award est ouverte à tout établissement scolaire secondaire de la Fédération Wallonie Bruxelles.

La participation se fait uniquement par envoi d'un dossier de candidature (disponible sur le site www.ingenieursbelges.be) par courrier électronique à l'adresse info@ingenieursbelges.be dans les délais publiés sur le site ingenieursbelges.be

Acceptation du règlement

Le fait de participer à l'Award IngenieursBelges.be implique l'adhésion complète et sans réserve au présent règlement. Le règlement est disponible sur le site IngenieursBelges.be ou peut être obtenu sur simple demande.

Critères d'évaluation

Les candidatures seront évaluées sur la base des critères suivants:

- Conformité aux objectifs de l'Award: sensibiliser et préparer aux métiers d'ingénieur.
- Le jury sera, dès lors, particulièrement attentif :
 - o à toute action pertinente et innovante de sensibilisation aux métiers d'ingénieurs dans votre école.
 - o à toute action d'ouverture sur le monde de l'entreprise organisée au sein de votre établissement.
 - o aux initiatives mises en oeuvre pour sensibiliser aux sciences en général et aux sciences appliquées en particulier.
 - o à toute action qui permet, en outre, aux élèves de se préparer aux métiers d'ingénieur, notamment la préparation aux examens d'entrée.
- Un même établissement scolaire ne pourra se voir attribuer le prix qu'une fois tous les trois ans.

Sélection

L'Award sera attribué par un jury constitué, principalement, des Doyens des Facultés des Sciences Appliquées et des Directeurs des Hautes Écoles.

Le jury estimera souverainement sur base d'un dossier de candidature quel établissement a mené les meilleures actions en vue de sensibiliser et de préparer aux métiers d'ingénieur durant l'année scolaire 2015-2016.

La décision du jury est sans appel.

Le jury se réserve le droit de rejeter tout dossier de candidature non conforme aux conditions de participation.

Avertissement du gagnant

Le gagnant sera prévenu par courrier électronique envoyé par IB.

L'Award sera remis lors d'un event IngenieursBelges.be prévu cet automne vers la 3ème ou 4ème semaine de novembre. Les modalités pratiques vous seront communiquées ultérieurement.

Modalités d'information et de réclamation

Toute information ou réclamation peut être adressée par courrier à l'adresse suivante :

IngenieursBelges.be
c/o FABI-UFIB
Rue Hobbema 2
1000 Bruxelles

Modification

IngenieursBelges.be se réserve le droit de modifier ou d'annuler ce concours dans un cas de force majeure ou si les circonstances du moment l'imposent.

Award

L'Award sera remis lors d'un évènement IngenieursBelges.be prévu cet automne vers la 3ème ou 4ème semaine de novembre. Les modalités pratiques vous seront communiquées ultérieurement.

La dotation de l'Award est de € 1000.

Certification de l'école

Outre la remise du prix à l'établissement scolaire distingué, les membres du jury pourront délivrer à autant d'établissements scolaires qu'ils le souhaiteront un titre honorifique pour leurs actions en vue de sensibiliser et de préparer aux métiers d'ingénieur.